

2022-1925
2022-12-05

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 21/04/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le difénoconazole, RVD2022-05. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

INTEREST FORTE

FONGICIDE

USAGE AGRICOLE

Suspension

Traitement de semences pour la suppression ou réprimées de certaines maladies des céréales, y compris l'orge, le sarrasin, le maïs, le millet (à chandelle et commun), l'avoine, le seigle, le sorgho, la triticale et le blé.

PRINCIPE ACTIF :

Difénoconazole.....	3,37 %
Métalaxyl-M et isomère-S	0,27 %

Contient du 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000074% et du 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000226 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : 34196 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **10 L à 1000 L**

**TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE COLORÉES DE
FAÇON TRÈS VISIBLE.**

SHARDA Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:
SHARDA Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après l'emploi et avant de manger ou de fumer. Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage. Porter un respirateur à masque filtrant N95 approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, durant l'ensachage ainsi que la couture des sacs de semences traitées ou quand on transporte la semence vers une cellule de stockage.

Appliquer le produit seulement lorsque le risque de dérive hors de la zone à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les

précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

À utiliser sur le Maïs :

Réservé au traitement des semences de maïs seulement dans les installations commerciales et les unités de traitement mobiles dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Le transfert de maïs à découvert dans des installations commerciales n'est pas autorisé. Le transfert à découvert est autorisé pour le traitement du maïs à la ferme.

Utiliser un système de transfert fermé pour le traitement commercial des semences (dans les installations et les unités de traitement mobiles). Par « système de transfert fermé », on entend notamment l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement en circuit fermé. Le transfert à découvert n'est pas autorisé pour le traitement des semences de maïs dans des installations commerciales.

Lors du traitement, de la manipulation et du semis des semences traitées, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques.

À utiliser sur le Céréales :

Pour nettoyer l'équipement de traitement des semences, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques.

Lors du traitement, de l'ensachage, de la couture, de l'empilage et de la manipulation des semences traitées dans le cadre d'un traitement commercial ou à la ferme, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques.

Lors du chargement de semences traitées dans un semoir, porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Pour toutes les autres activités de semis et lors de la manipulation des semences traitées, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. N'utiliser que de l'équipement de semis à cabine fermée. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques à l'intérieur de la cabine fermée.

Utilisation à la ferme : Pour la manipulation du Interest Forte, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le Interest Forte, porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.

Utilisation dans une installation de traitement de semences commerciale : Pour la manipulation du Interest Forte, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le Interest Forte, porter une combinaison à manches longues pardessus des vêtements de travail ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter un respirateur à masque filtrant N95 approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, durant

2022-1925

2022-12-05

l'ensachage ainsi que la couture des sacs de semences traitées ou quand on transporte la semence vers une cellule de stockage.

L'ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tous les contenants ou emballages contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante: « **Garder les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux. Ces semences ont été traitées avec le Interest Forte qui contient des fongicides difénoconazole et métalaxyl-M et isomère-S. Ne pas les utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Lors du chargement de semences traitées dans un semoir, porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Pour toutes les autres activités de semis et lors de la manipulation des semences traitées, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. N'utiliser que de l'équipement de semis à cabine fermée. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques à l'intérieur de la cabine fermée. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage vert ou pour le foin dans les 35 jours suivant l'ensemencement de céréales. Ne semer aucune culture autre que des céréales dans les champs où des semences traitées ont été semées depuis moins de 30 jours.** » La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques

TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Élimination Du Contenant

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur

ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INTEREST FORTE

FONGICIDE

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences pour la suppression ou réprimées de certaines maladies des céréales, y compris l'orge, le sarrasin, le maïs, le millet (à chandelle et commun), l'avoine, le seigle, le sorgho, la triticales et le blé.

PRINCIPE ACTIF :

Difénoconazole.....3,37 %
Métalaxyl-M et isomère-S0,27 %

Contient du 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000074% et du 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000226 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : 34196 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE COLORÉES DE
FAÇON TRÈS VISIBLE.**

SHARDA Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:
SHARDA Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrier un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après l'emploi et avant de manger ou de fumer. Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage. Porter un respirateur à masque filtrant N95 approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, durant l'ensachage ainsi que la couture des sacs de semences traitées ou quand on transporte la semence vers une cellule de stockage.

Appliquer le produit seulement lorsque le risque de dérive hors de la zone à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les

précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

À utiliser sur le Maïs :

Réservé au traitement des semences de maïs seulement dans les installations commerciales et les unités de traitement mobiles dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Le transfert de maïs à découvert dans des installations commerciales n'est pas autorisé. Le transfert à découvert est autorisé pour le traitement du maïs à la ferme.

Utiliser un système de transfert fermé pour le traitement commercial des semences (dans les installations et les unités de traitement mobiles). Par « système de transfert fermé », on entend notamment l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement en circuit fermé. Le transfert à découvert n'est pas autorisé pour le traitement des semences de maïs dans des installations commerciales.

Lors du traitement, de la manipulation et du semis des semences traitées, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques.

À utiliser sur le Céréales :

Pour nettoyer l'équipement de traitement des semences, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques.

Lors du traitement, de l'ensachage, de la couture, de l'empilage et de la manipulation des semences traitées dans le cadre d'un traitement commercial ou à la ferme, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques.

Lors du chargement de semences traitées dans un semoir, porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Pour toutes les autres activités de semis et lors de la manipulation des semences traitées, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. N'utiliser que de l'équipement de semis à cabine fermée. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques à l'intérieur de la cabine fermée.

Utilisation à la ferme : Pour la manipulation du Interest Forte, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le Interest Forte, porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.

Utilisation dans une installation de traitement de semences commerciale : Pour la manipulation du Interest Forte, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le Interest Forte, porter une combinaison à manches longues pardessus des vêtements de travail ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter un respirateur à masque

filtrant N95 approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, durant l'ensachage ainsi que la couture des sacs de semences traitées ou quand on transporte la semence vers une cellule de stockage.

L'ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tous les contenants ou emballages contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante: « **Garder les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux. Ces semences ont été traitées avec le Interest Forte qui contient des fongicides difénoconazole et métalaxyl-M et isomère-S. Ne pas les utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Lors du chargement de semences traitées dans un semoir, porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Pour toutes les autres activités de semis et lors de la manipulation des semences traitées, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. N'utiliser que de l'équipement de semis à cabine fermée. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques à l'intérieur de la cabine fermée. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage vert ou pour le foin dans les 35 jours suivant l'ensemencement de céréales. Ne semer aucune culture autre que des céréales dans les champs où des semences traitées ont été semées depuis moins de 30 jours. » La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.**

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques

TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Élimination Du Contenant

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Interest Forte est un traitement de semences systémique à base d'eau prêt à utiliser qui supprime ou réprime certaines maladies des céréales transmises par les semences et le sol, telles qu'indiquées ci-après. La formulation du produit contient un agent colorant qui teint les semences traitées.

Note : Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, à moins que ce ne soit pour supprimer une maladie existante, peut se traduire par une baisse de la germination ou par une réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble des semences et faire des tests de germination avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Sharda Cropchem Limited, aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences entreposées pendant plus d'une année.

Note : L'expérience démontre qu'il peut se développer des souches de maladies fongiques résistantes au métalaxyl-M et isomère-S. Si l'on ne supprime pas la maladie, celle-ci attaquera la culture et pourrait provoquer des pertes de rendement au champ ou en entreposage. Étant donné il est impossible de prévoir l'apparition de la résistance, Sharda Cropchem Limited rejette toute responsabilité en cas de perte ou de dommages aux cultures résultant de l'inefficacité du Interest Forte à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes. Si une maladie se déclare dans un champ traité, consulter immédiatement un spécialiste gouvernemental des maladies.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Le Interest Forte est une formulation prête à l'emploi destinée à être utilisée dans les installations de traitement de semences commerciales de même qu'à la ferme à l'aide d'un équipement standard de traitement des semences par gravité ou par pulvérisation assurant une mesure précise du mélange et une texture fluide. Le Interest Forte peut également être utilisé avec un appareil à air comprimé pour le traitement au moment de l'ensemencement.

L'équipement utilisé doit assurer une couverture uniforme des semences avec le Interest Forte. Une couverture inégale des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté.

Ce produit ne requiert pas l'ajout d'eau avant l'application. Consulter le fabricant de l'équipement d'application que l'on prévoit utiliser pour vérifier s'il convient à ce produit et pour en connaître le mode d'emploi et d'étalonnage.

UTILISER LES DOSES POUR CÉRÉALES : Sous des conditions normales de culture, utiliser la dose la plus faible. Utiliser les fortes doses si: (a) il y a des antécédants de fortes infestations dans le champ, (b) les conditions sont favorables aux pathogènes transmis par les semences et le sol, ou (c) pour la suppression de la tache septorienne transmise par les semences ou de la tache septorienne hâtive.

Cultures	Dose/100 kg de semences
ORGE – maladies supprimées	
Pourriture des semences causée par des organismes saprophytes <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp., <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. Pourriture commune des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Fusarium</i> spp. transmis par les semences et par le sol Pourriture pythienne des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Septoriose causée par la <i>Septoriose passerinni</i> transmis par les semences ¹ Charbon vêtu (<i>Ustilago hordei</i>) Faux charbon nu (<i>Ustilago avenae</i>)	325 - 650 mL
ORGE – maladies réprimées²	
Pourriture commune des racines causée par la <i>Cochliobolus sativus</i> Pourriture du collet et pourdié (<i>Fusarium</i> spp.) Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i> var. <i>tritici</i>)	325 - 650 mL
MAÏS – maladies supprimées	
Pourriture des semences causée par des organismes saprophytes <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp., <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. Pourriture fusarium des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Fusarium</i> spp. transmis par les semences et par le sol Pourriture pythienne des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol	325 - 650 mL

Cultures	Dose/100 kg de semences
AVOINE – maladies supprimées	
Pourriture des semences causée par des organismes saprophytes <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp., <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. Pourriture fusarium des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Fusarium</i> spp. transmis par les semences et par le sol Pourriture pythienne des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Charbon vêtu (<i>Ustilago kollerii</i>) Charbon nu (<i>Ustilago avenae</i>)	325 - 650 mL
AVOINE – maladies réprimées²	
Pourriture sèche causée par la <i>Cochliobolus sativus</i>	325 - 650 mL
SEIGLE – maladies supprimées	
Pourriture des semences causée par des organismes saprophytes <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp., <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. Pourriture fusarium des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Fusarium</i> spp. transmis par les semences et par le sol Pourriture pythienne des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Septoriose causée par la <i>Septoria secalis</i> ¹ transmis par les semences Carie commune et carie naine fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Tilletia</i> spp.	325 - 650 mL
SEIGLE – maladies réprimées²	
Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus</i> spp. Pourriture du collet et pourdié (<i>Fusarium</i> spp.) Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i> var. <i>tritici</i>)	325 - 650 mL
TRITICALE – maladies supprimées	
Pourriture des semences causée par des organismes saprophytes <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp., <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. Pourriture fusarium des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Fusarium</i> spp. transmis par les semences et par le sol Pourriture pythienne des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>)	325 - 650 mL
TRITICALE – maladies réprimées²	
Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus</i> spp. Pourriture du collet et pourdié (<i>Fusarium</i> spp.) Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i> var. <i>tritici</i>)	325 - 650 mL
BLÉ D'HIVER – maladies supprimées	
Pourriture des semences causée par des organismes saprophytes <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp., <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. Pourriture fusarium des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Fusarium</i> spp. transmis par les semences et par le sol Pourriture pythienne des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Septoriose transmis par les semences <i>Septoria tritici</i> ¹ Carie commune et carie naine fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Tilletia</i> spp. Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>)	325 - 650 mL
BLÉ D'HIVER – maladies réprimées²	

Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus</i> spp. Pourriture du collet et pourdié (<i>Fusarium</i> spp.) Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i> var. <i>tritici</i>)	325 - 650 mL
BLÉ DE PRINTEMPS – maladies supprimées	
Pourriture des semences causée par des organismes saprophytes <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp., <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. Pourriture fusarium des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Fusarium</i> spp. transmis par les semences et par le sol Pourriture pythienne des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol Septoriose transmis par les semences <i>Septoria tritici</i> ¹ Carie commune fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Tilletia</i> spp. Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>)	325 - 650 mL
BLÉ DE PRINTEMPS – maladies réprimées³	
Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus sativus</i> Pourriture du collet et pourdié (<i>Fusarium</i> spp.) Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i> var. <i>tritici</i>)	325 - 650 mL

1. Utiliser la dose de 650 mL pour supprimer ces maladies.
2. La répression est une suppression constante à un niveau qui n'est pas optimal, mais qui demeure avantageux sur le plan commercial.
3. Suppression des maladies foliaires pendant les quatre semaines suivant l'ensemencement. Pour une suppression pleine saison, appliquer un fongicide foliaire selon des directives figurant sur l'étiquette.

MÉLANGES EN CUVE

Pour la suppression du charbon nu (*Ustilago nuda*) de l'orge, mélanger le Interest Forte avec Charter, Raxil 250FL ou Baytan 30. Consulter l'étiquette de chaque produit pour connaître les doses homologuées et suivre toutes les directives d'utilisation y figurant. Lire les directives figurant sur l'étiquette de chaque produit et se conformer aux précautions et limitations les plus restrictives y figurant.

Lorsque des intervalles de doses sont indiquées, utiliser la dose la plus élevée si les conditions favorisent les pathogènes transmis par les semences ou le sol.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage vert ou pour le foin dans les 35 jours suivant l'ensemencement des céréales.
3. Ne semer aucune culture autre que des céréales inscrites sur cette étiquette, dans les champs où des semences traitées ont été semées depuis moins de 30 jours.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Sharda Cropchem Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Cultures	Dose d'emploi par 100 kg de semences	Remarques
MAÏS SUCRÉ ET DE SEMENCE – Maladie supprimée		Une application sous forme de traitement des semences.
Dépérissement précoce provoqué par <i>Penicillium</i> spp.	325 mL	
SARRASIN, MILLET (À CHANDELLE ET COMMUN), SORGHO – Maladie supprimée		<p>Sous des conditions normales de culture, utiliser la dose la plus faible. Utiliser les fortes doses si:</p> <p>a) il y a des antécédents de fortes infestations dans le champ, b) les conditions sont favorables aux pathogènes transmis par les semences et le sol. Ne pas laisser paître le bétail sur la surface semée dans les 35 jours suivant le traitement.</p>
<p>Pourriture des semences causée par des organismes saprophytes <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp., <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp.</p> <p>Pourriture fusarium des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Fusarium</i> spp. transmis par les semences et par le sol</p> <p>Pourriture pythienne des racines, fonte des semis et brûlure des plantules causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol</p>	325 - 650 mL	

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, Interest Forte, contient des fongicide des groupes 3 et 4. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au Interest Forte et à d'autres fongicides des groupes 3 et 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le Interest Forte ou d'autres fongicides des groupes 3 et 4 avec des produits qui appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés. Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Sharda Cropchem Limited en présence d'une baisse possible de sensibilité à le Interest Forte chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem Limited à 1-844-810-5720.